



SECTIONS DE PERPIGNAN, MONTPELLIER ET TOULOUSE

## **COMPTE-RENDU CAP N°2 TABLEAUX D'AVANCEMENT DE C1 ET DE CP du 29 septembre 2020**

*Nous espérons que ce compte-rendu vous trouve, vous et vos proches,  
en bonne santé. Prenez soin de vous !*

Après lecture par les syndicats CGT ainsi que FO/SNCD de leurs déclarations liminaires respectives -vous trouverez notre déclaration en pièce jointe-, après avoir eu une pensée pour les collègues récemment blessés en service, après avoir exprimé quelques demandes matérielles récurrentes pour améliorer la qualité du dialogue social à la DI de Montpellier (attribution d'un local syndical qui ne soit pas inaccessible pour la préparation d'une cap en cas de visio-conférence, attribution de badges temporaires pour circuler dans la DI), vos organisations syndicales et la parité administrative ont pu rentrer dans le vif du sujet, que nous vous exposons ci-dessous :

### **Tableau d'avancement au grade de C1**

Un rappel a été fait sur les critères statutaires pour s'inscrire sur le TA de C1, à savoir :

- avoir atteint le 6ème échelon du grade de C2 au 01/01/2020 depuis au moins un an
- justifier de 5 ans de services effectifs dans la catégorie B au 01/01/2020

Pour l'année 2020, 37 agents ont fait acte de candidature pour le tableau de C1.

Le président de la CAP nous confirme qu'aucun agent n'est écarté du tableau 2020.

Pour rappel, en 2019 les nombres de promus ont été les suivants : 92 postes au niveau national dont 9 promus pour la DI d'Occitanie.

Les organisations syndicales présentes (CGT / FO-SNCD / CFDT) ont voté à l'unanimité pour la liste présentée.

Pour ce qui nous concerne, nous avons approuvé car celle-ci respectait scrupuleusement les principes auxquels nous sommes attachés, soit la linéarité de carrière et l'ancienneté.

## **Tableau d'avancement au grade de CP**

Concernant l'établissement du TA au grade de CP, les critères statutaires sont les suivants :

- avoir atteint le 6ème échelon de C1 au 01/01/2020 depuis au moins un an
- justifier de 5 ans de services effectifs dans la catégorie B au 01/01/2020

Pour l'année 2020, 124 agents ont fait acte de candidature pour le tableau de CP. Pour rappel, en 2019 les nombres de promus ont été les suivants : 99 postes au niveau national dont 9 promus pour la DI d'Occitanie.

Le président de la CAPL nous a indiqué vouloir écarter un dossier du tableau d'avancement. Le Snad-CGT a défendu le principe de séparation des sanctions, qui veut qu'un agent ne peut être sanctionné à la fois en discipline et au TA pour les seuls mêmes motifs. De plus, cet agent avait déjà été écarté du TA 2019 pour les mêmes raisons.

Concernant le vote, nous nous sommes abstenus au nom du refus de la double peine.

*Pour finir, qu'il nous soit permis ici de souhaiter bon vent dans sa nouvelle affectation normande à notre collègue Franck Dallo, ainsi qu'à souhaiter la bienvenue à Alexandre Gadille pour vous représenter!*

Vos représentants Guillem Ronne (CP), Alexandre Gadille et Christophe Pagès (C1).